

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
 MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 23 mars 2026, à compter de 19 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège #1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège #2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège #3
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège #6

Sont absents :

Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège #4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège #5

Est également présente :

Madame Marie-Ève Bureau	Directrice générale et greffière-trésorière adjointe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	---

1. **Ouverture de la séance**

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame la Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **19 h 01**.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

95-03-26 **SUR PROPOSITION** d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Administration
 - Icarium – Mandat pour étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie (Phase 2)
 - Alliances ressources humaines - Mandat pour support administratif
 - MNP - Mandat pour support à la comptabilité
 - GBV Avocats – Accès aux ressources juridiques du cabinet
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Administration

3.1 Icarium – Mandat pour étude d'opportunité – Optimisation des ressources entre services de sécurité incendie (Phase 2)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'est engagée à participer au projet de mise en place d'une régie intermunicipale en SSI pour les Municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE suite aux résultats de l'étude, les Municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez souhaitent poursuivre la démarche concernant la mise sur pied d'une régie intermunicipale en sécurité incendie;

ATTENDU QUE des données complémentaires sont requises pour la poursuite du dossier;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un mandat complémentaire concernant la création d'une régie incendie regroupant les Municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez à **Icarium Groupe Conseil** sous forme de banque d'heures (100), au montant maximal de 17 500 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacements;

ATTENDU QUE les coûts associés à ce mandat complémentaire seront répartis à parts égales entre les Municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme a accepté d'être le porteur du dossier pour cette étape du projet;

96-03-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié.

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix mandate la Municipalité de Saint-Côme comme organisme responsable de ce mandat complémentaire;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à assumer sa partie des coûts pour la réalisation du mandat complémentaire;

QUE la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que la Directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Béatrix, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

3.2 Alliances ressources humaines - Mandat pour support administratif

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu le 11 mars 2026 pour la prestation de services-conseils en ressources humaines pour du support administratif.

97-03-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Alphée Moreau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *Alliance ressources humaines cabinet RH* pour voir à offrir du support administratif et pour palier au manque de ressources humaines depuis un certain temps :

Accompagnement 175,00 \$ / heure

Le tout tel que prévu à l'offre de services du 11 mars 2026.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

3.3 MNP - Mandat pour support à la comptabilité

CONSIDÉRANT que nos vérificateurs externes actuels *MNP* peuvent offrir des services de support à la comptabilité pour palier au manque de ressources humaines depuis un certain temps;

98-03-26

SUR PROPOSITION de Danielle Gariépy et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme *MNP* pour voir à offrir du support administratif.

D'AFFECTER la dépense au poste budgétaire approprié de l'exercice 2026.

ADOPTÉE

3.4 GBV Avocats – Accès aux ressources juridiques du cabinet

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté en décembre 2025 la firme professionnelle *Alliance Ressources Humaines* pour obtenir une planification stratégique efficace des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être dûment accompagnée dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations émanant du diagnostic de la planification stratégique efficace des ressources humaines;

99-03-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RETENIR les services professionnels de Me Kathleen Rouillard, avocate, et de tout autre avocat de son étude, *GBV Avocats, S.E.N.C.R.L.*, afin de l'accompagner pour la mise en œuvre des recommandations émanant du diagnostic de la planification stratégique efficace des ressources humaines;

D'AUTORISER *GBV Avocats, S.E.N.C.R.L.*, à rendre tout service professionnel jugé utile, sous réserve de l'approbation préalable de la mairesse ou de toute autre personne désignée par cette dernière.

ADOPTÉE

4. Période de questions

POINT 4

Il n'y a personne dans l'assemblée.

5. **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé.

100-03-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à **19 h 05**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge
Mairesse

Marie-Ève Bureau
Directrice générale et greffière-
trésorière adjointe

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».